

# LETTRE D'INFOS 2019

N°  
5



## La Gazette

### LA POSTE

Le bureau de poste de Saint-Fulgent sera fermé du 05 au 17 août 2019 pour congés.

Les bureaux les plus proches pour effectuer vos opérations bancaires et courriers sont :

- La Poste des Essarts : du mardi au vendredi de 9h à 12h / 14h à 17h  
Le samedi de 9h à 12h
- La Poste des Herbiers : du lundi au vendredi de 9h à 17h30  
Le samedi de 9h à 12h

Durant cette période vos lettres recommandées et colis en instance seront exclusivement à retirer au bureau de Poste des Essarts.



### FORMATION TABLETTE SENIORS 60-85 ANS

La formation tablette continue, il reste 4 places (niveau moyen) du 3 au 25 septembre le matin.  
Le coût de la formation 20€. N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie pour vous inscrire.

### PLUIH – ENQUETE PUBLIQUE

Le Commissaire Enquêteur tiendra des permanences en mairie de Saint-André-Gouled'Oie :

- mercredi 4 septembre de 9h00 à 12h00
- jeudi 26 septembre de 9h00 à 12h00

D'autres permanences auront lieu dans d'autres communes.

### CONFERENCE – MALADIE DE LYME

Une conférence sur la maladie de Lyme et les coinfections liées aux tiques est organisée  
le samedi 27 juillet 2019

à l'espace culturel de la La Mothe Achard à 14h45.

Entrée avec participation libre reversée intégralement à la FFMVT / Fond de recherche BIOTIQUE  
Inscriptions : [conf.85@yahoo.fr](mailto:conf.85@yahoo.fr)

## PLAN CANICULE

### La canicule, c'est quoi ?

Il y a danger pour ma santé lorsque :



Il fait très chaud.



La température ne descend pas, ou très peu la nuit.



Cela dure 3 jours ou plus.

### Les bons gestes à adopter :



JE BOIS  
RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU



Je mouille  
mon corps et  
je me ventile



Je mange  
en quantité  
suffisante



J'évite les efforts  
physiques



Je ne bois pas  
d'alcool



Je maintiens  
ma maison au frais :  
je ferme les volets  
le jour



Je donne et  
je prends  
des nouvelles  
de mes proches

### EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour en savoir plus pour vous ou votre entourage, n'hésitez pas à contacter :

- le n° 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
- [www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes](http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes)

### **Les personnes âgées isolées peuvent se faire inscrire en mairie sur le registre de surveillance**

## USAGE DU FEU

### Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit !

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 450€

### Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez-les !

Par le compostage domestique, le broyage et le paillage et/ou la déchèterie



## DERATISATION

La lutte contre ces petits rongeurs est l'affaire de tous, c'est pourquoi nous vous demandons :

- d'entretenir régulièrement les cours extérieures et intérieures, les caves, les locaux à poubelles, les vides sanitaires, les poulaillers (ne pas laisser du grain ou des restes de nourriture la nuit), car tout détrit, quelle que soit leur nature, sont propices au développement des rats ;
- de ne pas déposer de restes de viande dans vos composteurs ;
- de réparer ou changer tout équipement défectueux pouvant laisser passer ces rongeurs : grilles de soupiroux, siphons de sol, canalisations d'évacuation des eaux usées ou pluviales.

Pour vous y aider, le POLLENIZ organise, comme chaque année, une campagne de lutte collective contre les rats, les souris et les taupes :

**Vous trouverez le bon de commande en page 4. Ils sont à retourner avant le 14 septembre 2019.**



## LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Pour éviter la formation et la prolifération des nids, des pièges pour la capture des frelons (type Trap Trap) en début de saison (mars-avril) sont la solution la plus efficace pour la protection des abeilles.

**Rappel :** pour aider à la destruction des nids de frelons asiatiques, le conseil communautaire a décidé de prendre en charge 50% de la dépense plafonnée à 100€, soit un maximum de 50€ de subvention.

Pour cela l'utilisateur doit prendre des photos du ou des nids et les envoyer par mail au POLLENIZ (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) : [frelonasiatique85@orange.fr](mailto:frelonasiatique85@orange.fr)  
Pour les usagers ne pouvant pas envoyer de photos par mail, ils peuvent directement contacter le POLLENIZ au 02 51 47 70 64.

Le POLLENIZ va ensuite envoyer à l'utilisateur un bon d'expertise.

L'utilisateur doit ensuite, obligatoirement faire appel à une société privée pour la destruction du nid.

Afin d'obtenir la subvention, l'utilisateur devra faire parvenir à la communauté de communes :

- la facture acquittée de la destruction du nid ;
- le bon d'expertise (sans celui-ci, la subvention ne sera pas applicable).



## BRUIT

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables :** de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- **Les samedis :** de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Les dimanches et jours fériés :** de 10h à 12h



# INFORMATION ADMINISTRATIVE

Durant l'été, la mairie sera ouverte :

du mardi au vendredi de 8h30 à 13h

les samedis : 6, 13 juillet de 9h à 12h

24, 31 août de 9h à 12h



La mairie sera fermée :

les samedis : 20, 27 juillet

3 et 10 et 17 août



## POLLLENIZ

Siège social : 9 avenue du Bois l'Abbé - CS 30045 - 49071 BEAUCOUZE CEDEX

Votre correspondant POLLLENIZ antenne 85 :

Allée des Druides - CS 50141 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
Téléphone : 02 51 47 70 61 - Fax : 02 51 47 70 69 - E-mail : polleniz85@polleniz.fr

***Campagne 2019 de distribution  
de produits contre les rats et les souris et matériels contre les taupes***

***BON DE COMMANDE INDIVIDUEL  
A renvoyer à la mairie avant le 14 septembre 2019***

**Les produits seront livrés en mairie entre le 7 et le 18 octobre 2019**

**COMMUNE** : .....

**Nom-Prénom** : .....  
**ou raison sociale (GAEC)**

**Adresse** : .....

**Téléphone** : ..... **Portable** : .....

**Mail** : .....

Produits / Matériels	Quantités	Montant TTC *	Total
Boîte de pâtes (150 g) - Difénacoum 25 ppm - Homologation rats-souris	x	4,10 €	
Boîte de 120 sachets de 40 g - Avoine décortiquée - Brodifacoum 25 ppm - Homologation rats-souris	x	46,00 €	
Sac de 10 kg* - Avoine décortiquée - Bromadiolone 50 ppm - Homologation rats-souris	x	41,80 €	
Boîte sécurisée pour application du produit Dim : 34 cm(L) x 11 cm(l) x 11cm(H)	x	8,15 €	
Piège-pince à taupes	x	3,35 €	
Clé pour tendre un piège-pince à taupes	x	6,60 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>€</b>

\* Les sacs de 10 kg sont réservés à usage professionnel (GAEC, EARL...)

\* Taux de TVA en vigueur

Désirez-vous une facture ?  Oui  Non  
(cocher la case souhaitée)

Paiement par chèque souhaité et libellé à l'ordre de POLLLENIZ lors de la commande